

Compte-rendu du Conseil Municipal du Mercredi 3 Avril 2019

Etaient présents : MM. BACCI Jean, RIBOULET Gilbert, CAILLEUX Marc, Mme GENIO Ghislaine, M. GENIO Giovanni, Mmes GUTTIN Arlette, SANTACREU Anne-Marie, MM. DELIGNY Franck (arrivé à 18h15), HERRIOU Jean-Pierre.

Absents : Mmes MAROTZKI Marie-Hélène (pouvoir à Mme SANTACREU Anne-Marie), GHESQUIER Corinne.

Secrétaire de séance : M. HERRIOU Jean-Pierre

Quorum atteint.

Début de séance : 18H00

Les comptes-rendus des précédentes réunions du conseil municipal des 7 et 28 mars sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1* Approbation du compte administratif 2018

Le compte administratif 2018 est présenté au conseil. Les résultats de clôture sont les suivants :

- investissements (résultat négatif) : - 17 642.85 euros
- fonctionnement (résultat positif) : + 287 672.37 euros
- total (positif) : 270 029.52 euros

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire est invité à quitter la salle pour le vote du compte administratif 2018. Le compte administratif présenté est approuvé à l'unanimité.

M DELIGNY, absent n'a pas participé au vote.

Retour dans la salle de Monsieur le Maire pour la suite du conseil.

2* Approbation du compte de gestion 2018

Les budgets de l'exercice 2018 sont détaillés, les recettes et les dépenses présentées par Monsieur le Maire. Le compte de gestion établi par le trésorier est présenté au conseil, ainsi que l'état de l'actif et du passif. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

3* Affectation du résultat

L'exercice 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 287 672.37 euros.

L'affectation suivante est proposée au conseil :

- réserve pour investissement (R 1068) pour un montant de 30 267.85 euros
- report de fonctionnement (R 002) pour un montant de 257 404.52 euros

Approbation de ces affectations à l'unanimité du conseil.

4* Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

La proposition de ne pas modifier les taux est faite et approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a œuvré au sein de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon pour ne pas introduire en 2019 la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations).

Nos taux comparés à la moyenne départementale et Nationale :

	Communaux	National	Départemental
Taxe d'habitation	14.81	24.54	23.97
Taxe foncière (bâti)	10.00	21.19	23.65
Taxe foncière (non bâti)	52.43	49.67	71.08

Le produit de la fiscalité locale en 2019 s'élève à 263 901€

5* Budget 2019

Monsieur le Maire présente la proposition de budget pour 2019.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
Charges à caractère général	229 400	Atténuation de charges	3000
Charges de personnel	202 000	Produits des services	122 300
Atténuation de produit	83 189	Impôts et taxes	365 200
Autres charges de gestion courantes	82 000	Dotations et participations	33 000
Charges financières	17 000	Autres produits gestions courantes	147 000
Charges exceptionnelles	27 000	Produits exceptionnelles	1200
Dépenses imprévues Fonctionnement	16 814.74	Excédent antérieur reporté	257 404.52
Virement à la section d'investissement	240 000	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (avec résultat reporté)	929 104.52
Dotations aux amortissements	31 700.78		
TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT (Réelles et d'ordre)	929 104.52		

Le budget de fonctionnement reste très voisin des budgets de fonctionnement précédents.

Présentation générale de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019	RAR+ VOTE	RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019	RAR + VOTE
Nature des dépenses	Montant	Nature des dépenses	Montant
Immobilisations incorporelles	46 514.68	Subventions	660 304.00
Immobilisations corporelles	459 613.10	Emprunts reçus	580 000.00
Immobilisation en cours	1 031 502.00	Dotations	55 000.00
Remboursement Emprunts	42 000.00	Excédent de fonctionnement	30 267.85
Solde d'exécution négatif reporté	17 642.85	Virement section de fonctionnement	240 000.00
		Opérations d'ordre	31 700.78
TOTAL	1 597 272.63	TOTAL	1 597 272.63

Le budget primitif d'investissement est en augmentation pour plusieurs raisons : Création d'une nouvelle station d'épuration, réhabilitation d'une partie des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le village, opération immobilière éventuelle.

Pour ce faire, un emprunt de 240 000 euros sur une période de 30 années est proposé pour financer la station d'épuration et les réseaux, 160 000€ pour couvrir la TVA (récupérée en 2 ans), 180 000€ pour l'achat éventuel immobilier sur 20 ans couvert en partie par l'encaissement des loyers.

Les remboursements de cet emprunt seront couverts par la surtaxe eau et assainissement reversée chaque année par la SEERC (délégataire du service Eau/Assainissement) à la Commune.

Ce budget primitif est approuvé : 8 votes pour, 2 abstentions.

6* Convention tripartite entre la Commune, la Société du Canal de Provence et le Parc Naturel du Verdon concernant l'aide financière pour la Station d'épuration et le réseau de transfert.

Cette Convention permettra à la Commune de bénéficier d'une aide financière (subvention) réduisant de moitié le reste à charge de notre collectivité. Elle entre dans le cadre de l'application de l'accord de partenariat conclu entre le Parc du verdon et la SCP pour la période 2017-2019. Il s'agit ici d'autoriser le Maire à signer la convention.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité.

7* SYMIELECVAR : Transfert des compétences optionnelles n° 1 et 3 de la commune de CAVALAIRE SUR MER au SYMIELECVAR.

Par délibération de la commune de CAVALAIRE SUR MER actant le transfert des compétences optionnelles n° 1 « Equipement des réseaux d'éclairage public » et n° 3 « Economie d'énergie » au SYMIELECVAR et le délibéré favorable du Comité Syndical du SYMIELECVAR, il convient ici d'entériner ce transfert.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité.

8* SYMIELECVAR : Adhésion de la commune de SAINT-TROPEZ au SYMIELECVAR

Par délibération de la commune de SAINT-TROPEZ actant son adhésion au SYMIELECVAR et désignant deux délégués devant la représenter aux réunions de Comité Syndical et le délibéré favorable du Comité Syndical du SYMIELECVAR, il convient ici d'entériner cette nouvelle adhésion.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité.

9* SYMIELECAVR : Transfert des compétences n° 7 au profit du SYMIELECVAR.

Par délibération des communes ci-dessous désignées et le délibéré favorable du Comité Syndical du SYMIELECVAR, il s'agit ici d'accepter le transfert de la compétence n° 7 « Réseau de prise de charge électrique » des collectivités de CARCES, LE LUC EN PROVENCE, LA MOTTE, METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE au profit du Syndicat.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité.

8* Adressage

Monsieur le maire présente la dénomination des rues proposée.

Quelques modifications sont proposées :

- remplacer le mot impasse par le mot allée
- l'intitulé 25 devient Chemin des Portes Rouges et non pas Chemin du Pigeonnier

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques, il s'agit ici de :

- valider le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune ;
- valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales dont la liste est annexée à la présente délibération) ;
- autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité.

BAIL DE LOCATION LES AIRES

Le logement étant vacant, Monsieur le maire informe le conseil qu'un dossier a été reçu en mairie.

Après présentation, les élus acceptent à l'unanimité de louer le T1 au candidat.

QUESTIONS DIVERSES

Centrale photovoltaïque

Le projet participatif porté par le développeur URBASOLAR avec la Commune de Moissac Bellevue est sorti Lauréat auprès de la Commission de Régulation de l'Energie. La notification officielle a été faite le 1er Mars 2019 et constitue une étape majeure pour le processus de développement du projet.

Ouverture de la Chapelle

Le Curé d'Aups sollicite la Commune pour l'ouverture le week-end de Mai à Août de La Chapelle Notre Dame de la Roque. Des réflexions sont à mener sur l'opportunité d'une telle demande avant d'en reparler au sein du Conseil Municipal.

Fin de la séance à 19h25.